

30.10.2008 – 12:25 Uhr

Association du personnel de la Confédération (APC) - 44ème assemblée des délégués, Berne

Berne (ots) -

Affiliation à part entière à l'Union syndicale suisse (USS) décidée

Les quelque 100 délégués de l'Association du personnel de la Confédération (APC) ont décidé unanime l'affiliation à part entière à l'Union syndicale suisse (USS). La proposition du comité directeur de devenir membre à part entière de l'USS au 1er février 2009, après 5 années d'association avec cette dernière, n'était pas contestée. Le premier bilan positif avait été fait pour la première fois au bout de trois ans. L'analyse a démontré qu'une affiliation à part entière au 1er février 2009 constituait la résultante logique.

Pleine compensation du renchérissement et 3 % d'augmentation du salaire réel pour tous

Les revendications salariales ont été formulées par écrit auprès du conseiller fédéral Hans-Rudolf Merz au début du mois d'avril 2008 déjà. L'APC ne conteste pas les augmentations du salaire réel allant jusqu'à 5 % prévues pour les cadres. Par contre, l'APC ne saurait accepter le fait que 72 % des collaboratrices et collaborateurs de la Confédération ne doivent obtenir aucune adaptation de leur salaire au 1er janvier 2009. Après avoir enfin réussi, au milieu de l'année courante et après 17 ans, à concrétiser une première étape de l'augmentation du salaire réel de 1 % pour tous, nous estimons que la deuxième étape de 3 % pour tous, constitue une revendication minimale. Concernant les rentes, une compensation du renchérissement appropriée se fait attendre depuis trop longtemps déjà. Les négociations finales avec le chef du DFF auront lieu le mardi 25 novembre 2008.

La requête salariale identique, à savoir l'octroi de la pleine compensation du renchérissement et de 3 % d'augmentation du salaire réel dans le domaine des EPF (ETHZ, EPFL, PSI, EAWAG, EMPA, WSL), a également été adressée au Conseil des EPF.

Contact:

Renseignements: Hans Müller, secrétaire général
Mobile: +41/79/406'93'38

Association du personnel de la Confédération APC
Oberdorfstrasse 32
3072 Ostermundigen
Tél.: +41/31/938'60'61
E-Mail: sekretariat@pvb.ch
Internet: www.pvb.ch